The Title carried.

The Bill carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-264, without amendment.

Ordered,—That the Minutes of Proceedings and Evidence of this day's meeting be printed for the use of the Committee and of the House at the Report Stage.

At 9:15 o'clock p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le titre est adopté.

Le bill est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport du bill C-264, sans amendement.

Il est ordonné,—Que les procès-verbaux et témoignages de la réunion d'aujourd'hui soient imprimés à l'intention du Comité et de la Chambre des communes lors de l'étape du rapport.

A 21 h. 15, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le Greffier du Comité

Charles Bellemare

Clerk of the Committee